

Conseil Municipal du lundi 29 mars 2010

↪ **Taux d'imposition 2010 :** Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2010 les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2009 à savoir : pour la taxe d'habitation 6,30 %, pour la taxe foncière (bâti) 14,64 % et pour la taxe foncière (non bâti) 67,97 %.

↪ **Affectation du résultat 2009 :**

➤ **Budget Principal :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2009 est de 490.763,67 €. La somme de 31.249,03 € sera reprise au Budget Primitif 2010 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 459.514,64 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.

⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2009 est de - 671.747,64 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2010 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

➤ **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2009 est de 81.181,93 €. La somme de 4.255,20 € sera reprise au Budget Primitif 2010 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 76.926,73 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.

⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2009 est de 7.166,27 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2010 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté »

➤ **Budget Annexe des Services Funéraires :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2009 est de 3.393,71 €. Il sera repris au Budget Primitif 2010 à la ligne « résultat d'exploitation reporté ».

↪ **Budget Primitif 2010 :**

➤ **Budget Principal :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1.295.539 euros et celles d'investissement à 1.417.637 euros.

➤ **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 201.000 euros et celles d'investissement à 256.746 euros.

➤ **Budget Annexe des Services Funéraires :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 6.000 euros.

↪ **Subventions 2010 :** Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », vote pour l'année 2010 les subventions ci-dessous :

A.D.M.R.	1 000.00 €
Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose	300.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 600.00 €
Amicale Laïque	300.00 €
Association Sportive du Collège de La Catalanié	310.00 €
Association Pêche et Pisciculture en milieu aquatique	935.00 €
Banda Les Shad'oc	230.00 €
Belfour	300.00 €
Brassac V.T.T. Club	700.00 €
Brassac V.T.T. – Ecole de VTT	300.00 €
Croix Rouge Française Comité de Castres	80.00 €
Chœur d'Autan	300.00 €
Cinécran 81	800.00 €
Club du 3ème Âge	510.00 €
Fêtes de Brassac : Feu d'artifice du dimanche	9 000.00 €
Fêtes de Brassac : feu d'artifice du lundi	4 000.00 €
Ecurie du Val d'Agoût	1 100.00 €
Ecurie du Val d'Agoût subvention complémentaire 2010	200.00 €
Football Club de Brassac	3 100.00 €
Football Club de Brassac - Ecole de Foot	1 000.00 €
Ciné Loisirs Arts Populaires	2 000.00 €
Les Cadets de Brassac	500.00 €
Les Galopins Brassagais	300.00 €
M.J.C. de Brassac	3 400.00 €
Médi@goût	1.000.00 €

Pétanque de la Gare	900.00 €
SI Pays Brassagais - « Fête Médiévale	450.00 €
SI Pays Brassagais - « Patafolie »	450.00 €
Seiken Karaté Club	410.00 €
Tennis Club Brassagais	600.00 €
US Brassac Sidobre XV	3 100.00 €
US Brassac Sidobre XV - Ecole de Rugby	1 000.00 €

- ↪ **Admission en non-valeur créances irrécouvrables :** Décision est prise d'admettre en non valeur six créances concernant le budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour un montant total de 2.949,15 euros suite à deux liquidations judiciaires.
- ↪ **Extension éclairage public :** Délégation de maîtrise d'ouvrage est donnée au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn pour réaliser les travaux d'extension d'éclairage public liés à l'aménagement du cœur du village seconde tranche.
- ↪ **Remboursement achat livres :** La somme de 53,90 €uros, correspondant à l'acquisition de trois livres pour la bibliothèque municipale lors de la conférence du docteur GALABRU, sera remboursée à Madame Patricia LANDES.